

Allocations familiales

Le Maroc tente de trouver un compromis avec les Pays-Bas

Le Maroc est décidé à aller jusqu'au bout pour sauvegarder les droits des MRE aux Pays-Bas. Une délégation marocaine composée de Mimoune Bentaleb, secrétaire général du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, du directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et des représentants de l'Emploi et de la CNSS a effectué les 6 et 7 mai une mission à La Haye. Cette visite intervient suite à la décision du gouvernement néerlandais de réduire de 40% les allocations dues aux bénéficiaires résidant au Maroc. Rappelons que cette mesure qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 porte sur les pensions familiales versées aux enfants et veuves



Saïd Ahmidouch
Directeur Général
de la CNSS

des retraités MRE aux Pays-Bas. L'application de cette décision jugée «*injuste*» et «*inacceptable*» avait suscité la colère de plusieurs ONG au Maroc et aux Pays-Bas revendiquant le retrait immédiat de cette mesure. Parmi les autres directives, il y a lieu de relever que le gouvernement néerlandais avait également décidé à compter du 1er janvier 2014 d'arrêter l'exportation vers les Etats extérieurs à l'Union européenne des allocations familiales et de supprimer la couverture médicale en cas de séjour temporaire au Maroc. Pour le Royaume, ces mesures sont préjudiciables aux intérêts des bénéficiaires et non conformes aux clauses de la convention de sécurité sociale entre

le Maroc et les Pays-Bas, signée le 14 février 1972 à Rabat. Dans l'objectif de garantir les droits sociaux des migrants marocains aux Pays-Bas et des membres de leurs familles, le Maroc s'est engagé à poursuivre le dialogue avec l'autre partie et reste ouvert sur toute proposition susceptible de sauvegarder ces droits. Pour rappel, Abdellatif Maâzouz, ministre chargé des MRE, avait souligné lors d'une journée de communication sur les conventions de sécurité sociale relatives aux Marocains installés aux Pays-Bas à Al Hoceima, que cette réduction des allocations familiales touche 908 veuves et 4.500 enfants de retraités décédés qui vivent au Maroc. ■